

	Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT 67) - Pôle Navigation - Cité administrative – Bat D – Porte 7 14 rue du Mal Juin. – BP 61003 67070 STRASBOURG CEDEX Tél. 03.88.88.90.44 courriel : christine.bernez@bas- rhin.gouv.fr	cadre réservé à l'administration DEC : N° CERTIFICAT : DATE : Obs. :

**FICHE DE PLAISANCE
EAUX INTERIEURES**

Bateau de plaisance circulant ou stationnant en eaux intérieures, d'une longueur supérieure à 2,50 mètres et inférieure à 20 m ou d'une puissance propulsive installée égale ou supérieure à 4,5 kilowatts et dont le produit de la longueur, de la largeur et du tirant d'eau est inférieur à 100 mètres cubes (1)

TYPE DE DEMANDE A COCHER PAR LE DEMANDEUR

1ère inscription plaisance <input type="checkbox"/>	Changement d'adresse <input type="checkbox"/>	Demande CIBP <input type="checkbox"/>
Changement de propriétaire <input type="checkbox"/>	Changement de devise <input type="checkbox"/>	Autre : préciser
Passage en fluvial <input type="checkbox"/>	Demande de radiation <input type="checkbox"/>	
Changement de moteur <input type="checkbox"/>	Demande de duplicata <input type="checkbox"/>	

**LA NAVIGATION EN EAUX MARITIMES EST INTERDITE AUX BATEAUX
INSCRITS EN EAUX INTERIEURES.**

**POUR LES BATEAUX INSCRITS AVANT LE 1ER DECEMBRE 2009, TOUTE
NOUVELLE DEMANDE ENTRAINERA UNE MODIFICATION DU NUMÉRO
D'INSCRIPTION.**

**LE NUMÉRO D'INSCRIPTION MENTIONNÉ SUR LA CARTE DE
CIRCULATION DEVRA ETRE PRÉCÉDÉ DES LETTRES "SG F" ET SUIVI DE
LA LETTRE "F" LORS DE L'APPOSITION DES MARQUES EXTERIEURES
D'IDENTITÉ (EXEMPLE : SG F 25185 F).**

Pour plus d'informations, (équipement de sécurité, inscription maritime, permis de conduire...) cliquer sur le lien suivant :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Plaisance-et-loisirs-nautiques.1527-.html>

(1) – Code des transports art. D 4111-10 à D 4111-16 et D 4113-2 et D 4113-3.
– Arrêté du 15 octobre 2009 relatif aux conditions d'inscription, d'immatriculation et d'apposition de marques extérieures d'identité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.

TITULAIRE DU BATEAU

***) Nom :** (1)
(Nom de naissance)

***) Nom marital :**
' (1) le cas échéant

***) Prénoms :**

***) Né(e) le :** à Département :

***) Adresse :**

***) Code postal :** **Ville :**

***) Profession :**

Téléphone : Portable :

e-mail signature :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

COTITULAIRE DU BATEAU

Remplir en cas de partage de propriété à deux personnes : en cas de propriété à plus de deux personnes, mettre la liste des autres cotitulaires.

***) Nom :**
(Nom de naissance)

***) Nom marital :**
'le cas échéant

***) Prénoms :**

***) Né(e) le :** à Département :

***) Adresse :**

***) Code postal :** **Commune :**

***) Profession :**

Téléphone : email :

PROPRIETAIRE DU BATEAU

En cas de location-vente : nom de la banque propriétaire du bateau ; en cas de location à un nolisieur, mettre le nom du propriétaire.

Nom :
(Nom de naissance)

Nom marital :
'le cas échéant

Prénoms :

Né(e) le : à Département :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Profession :

***) Renseignements obligatoires pour le traitement du dossier**

CARACTERISTIQUES

Tous les renseignements demandés sont obligatoires

Assurance : oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
--------------------------------------------	--------------------------------

NUMÉRO D'INSCRIPTION ACTUEL (si le bateau est déjà inscrit)	
--------------------------------------------------------------------	--

DEVISE DU BATEAU (Nom donné au bateau) En cas de changement, indiquer la nouvelle devise	
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--

LONGUEUR (L)	LARGEUR (I)	Tirant d'eau (T)	Volume (L x I x T)
.....mètresmètresmètresmètres cubes

CONSTRUCTEUR	
ANNÉE DE CONSTRUCTION	
SÉRIE	
NUMÉRO DE SÉRIE OU HIN/CIN	
MATERIAU DE LA COQUE	
BATEAU HABITABLE	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
MONOCOQUE <input type="checkbox"/>	MULTICOQUE <input type="checkbox"/>

NOMBRE DE PERSONNES ADMISES À BORD	
PUISSANCE MAXIMALE AUTORISÉE EN KILOWATTS (Kw)	
PUISSANCE EFFECTIVE EN Kw	
CATÉGORIE DE CONCEPTION	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
MODULE (obligatoire seulement pour les bateaux à partir de 1998)	A <input type="checkbox"/> - A bis <input type="checkbox"/> - B + C <input type="checkbox"/> - B + D <input type="checkbox"/> - B + E <input type="checkbox"/> - B+F <input type="checkbox"/> -G <input type="checkbox"/> - H <input type="checkbox"/>
INSUBMERSIBILITÉ	OUI <input type="checkbox"/> (fournir le certificat) NON <input type="checkbox"/>

PROPULSION :	MOTEUR : <input type="checkbox"/>	VOILE : <input type="checkbox"/>	ENERGIE HUMAINE : <input type="checkbox"/>	AUTRE : <input type="checkbox"/>
--------------	-----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------

 Utilisation personnelle : Location plaisance : Formation club école :

 utilisation collective : Compétition : utilisation professionnelle : préciser

MOTEURS	MOTEUR 1 INTERNE <input type="checkbox"/> HORS BORD <input type="checkbox"/> ELECTRIQUE <input type="checkbox"/>	MOTEUR 2 INTERNE <input type="checkbox"/> HORS BORD <input type="checkbox"/> ELECTRIQUE <input type="checkbox"/>
MARQUE		
NUMÉRO DE SÉRIE		
PUISSANCE EN KW		
CARBURANT		
MOTEURS	COMPLÉMENTAIRES <input type="checkbox"/> (somme des deux puissances prise en compte)	INTERCHANGEABLES <input type="checkbox"/> (puissance la plus élevée prise en compte)

Les informations demandées sont visibles sur les plaques de constructeur fixées au bateau et au

moteur, ainsi que dans le manuel du constructeur.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE :

NE PAS AGRAFER

a) Bateau neuf français :	<ul style="list-style-type: none">- facture du bateau et du moteur- DEC * obligatoire à partir de 1998 (fournie par le concessionnaire). (<i>voir ci-dessous</i>)- justificatif domicile de moins de 3 mois- Copie recto verso pièce d'identité- Petite enveloppe timbrée (20 g)
b) bateau neuf acheté dans un pays de la Communauté Européenne	----- <ul style="list-style-type: none">- facture ou acte de vente du bateau et du moteur- DEC * obligatoire à partir de 1998- justificatif domicile de moins de 3 mois- Copie recto verso pièce d'identité acheteur et vendeur- radiation du pavillon étranger (ou expertise)- certificat d'acquisition d'un bateau CE délivré par votre centre d'impôts (bateau > 7,50m)
c) bateau neuf acheté hors CE	<ul style="list-style-type: none">- Certificat de dédouanement en plus
Bateau d'occasions français ou étranger	<ul style="list-style-type: none">- facture ou acte de vente du bateau et du moteur- DEC * obligatoire à partir de 1998- justificatif domicile de moins de 3 mois- Copie recto verso pièce d'identité acheteur et vendeur- radiation du pavillon étranger si le bateau était inscrit (ou expertise)- certificat d'acquisition d'un bateau CE délivré par votre centre d'impôts (bateau > 7,50m)
Bateau construction amateur : Attention une construction amateur ne peut être vendue avant 5 ans.	<ul style="list-style-type: none">- plans commercialisés par un architecte avec mention d'approbation, ou plans établis par le demandeur à une échelle normalisée,- notice explicative de la construction,- déclaration écrite de conformité remplie par le constructeur amateur
4) Bateau immatriculé (déplacement supérieur à 10 mètres cubes, soit 10 tonnes) :	<ul style="list-style-type: none">- copie du certificat d'immatriculation,
5) Bateau d'occasion ou transformé :	<ul style="list-style-type: none">- original du permis de navigation ou certificat de bateau antérieur,- certificat de vente- pièces justificatives concernant les transformations (plans, factures des pièces, facture du moteur, etc.)
6) Personnes morales (sociétés, clubs, associations) :	<ul style="list-style-type: none">- extrait Kbis, statuts,- le cas échéant, procuration du propriétaire ou du titulaire
7) Bateau radié de l'inscription maritime :	<ul style="list-style-type: none">- certificat de radiation du service des Affaires maritimesExtrait Impala signé

* DEC : la "déclaration écrite de conformité" fournie par le vendeur (magasin), est un document obligatoire pour tous les bateaux construits à partir de 1998 selon le décret n° 96-611 du 4 juillet 1996 et la directive 94/25/CE du 16 juin 1994.

Heures d'ouverture au public : 9 h 15 – 12 h 00 – 14 h 15 – 16 h 15 et sur RDV

Heures de téléphone : 8 h 30 – 12 h 00 – 14 h 00 – 17 h 00